



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 20165

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur les projets de réorganisation de la branche comptable de La Poste pour le site de Clermont-Ferrand. Le 23 janvier dernier, La Poste a présenté aux organisations syndicales nationales son choix d'implanter dans la délégation Centre Massif central une nouvelle entité sur le site de Clermont-Ferrand. Ce choix semblait logique car le service qui va être impacté se trouve sur le même site. Cependant, le 26 avril, il est annoncé que le site de Clermont-Ferrand est abandonné pour celui de Brive, sans explications convaincantes, et alors que beaucoup des agents concernés par ce transfert travaillent déjà à Clermont-Ferrand. Afin d'éviter la dégradation des conditions de travail de la future entité, préjudiciable pour tous, il lui demande de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour faire évoluer cette réorganisation.

Texte de la réponse

Après avoir envisagé dans un premier temps d'implanter à Clermont-Ferrand un des futurs centres de production comptable national, La Poste s'est engagée dans la recherche d'un autre site plus adapté. Les critères de recherche qui ont présidé au choix ont été, d'une part, la spécialisation « comptabilité fournisseur » de ce futur centre pour les régions Midi-Atlantique (17 départements) et Centre Massif central (13 départements) entraînant un flux important de factures vers le site choisi, d'où l'intérêt d'un site central par rapport à ces deux régions, d'autre part, les souhaits de nomination ouverts aux comptables de toute la France et non pas uniquement aux comptables locaux. Pour ces raisons, le choix s'est porté sur Brive-la-Gaillarde. En ce qui concerne l'emploi, un dispositif d'anticipation des affectations des personnels sur le plan national offre à l'ensemble des agents une perspective à un horizon de 12 à 18 mois et ce, en fonction des dates de mise en oeuvre du projet. C'est ainsi que l'ensemble du personnel comptable de La Poste a été informé en juillet dernier de sa pré-affectation ou non, dans un service de la future organisation comptable et des mesures d'accompagnement liées à ce projet. S'agissant plus particulièrement du personnel concerné dans le Puy-de-Dôme, une partie d'entre eux a choisi une affectation au nouveau centre de production comptable national à Brive-la-Gaillarde. Certains agents rejoindront le service comptable fiscal de La Poste implanté dans le Puy-de-Dôme. Par ailleurs, les agents qui le souhaitent occuperont des postes non comptables au sein du bassin d'emploi postal du Puy-de-Dôme.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20165

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2003, page 4663

Réponse publiée le : 6 octobre 2003, page 7673